



Bruxelles, le 21 janvier 2022

Objet: Mise à jour de la politique de remboursement de l'APEEE

Chers parents,

Nous vous informons de la décision du Conseil d'administration de l'APEEE du 11 janvier 2022 concernant la politique de remboursement pendant la période de la pandémie COVID-19. Cette décision est le résultat d'une évaluation minutieuse des finances au cours des derniers mois, en tenant compte des effets des mesures de sécurité imposées par les autorités belges et la direction de l'école et des conséquences générales de la pandémie.

Nous souhaitons donc présenter aux membres de l'APEEE un bref aperçu de la situation financière actuelle de l'APEEE, avant l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en février, lorsque le rapport financier complet sera présenté.

Au cours des 2 dernières années financières, l'APEEE a subi des déficits s'élevant à 775.000 euros. Il s'agit d'une conséquence directe de la pandémie, qui a entraîné des compléments de salaires pour le personnel au chômage en 2019-2020, des remboursements aux parents depuis mars 2020, des coûts imprévus et des augmentations de prix depuis septembre 2021. Ces pertes ont toutefois permis d'assurer le fonctionnement continu de nos services dans une situation en constante évolution et selon les standards les plus élevées possibles.

Veillez noter qu'en tant qu'organisation indépendante sans but lucratif, les APEEEs ne peuvent bénéficier d'aucune aide financière du gouvernement belge, des écoles ou de la Commission européenne. Nous avons présenté des réclamations auprès de tous les acteurs concernés, mais en vain, car notre autonomie légale implique une autonomie financière, quelles que soient les circonstances (décisions de l'école) générant cette perte.

C'est une grande réussite d'avoir pu prendre soin de notre personnel et des membres de l'APEEE jusqu'à présent, grâce au contrôle serré de nos budgets dans les années précédentes et à la bonne situation de nos réserves financières et de nos résultats positifs successifs jusqu'en août 2019. Nous sommes fiers d'avoir réussi à être la seule APEEE de Bruxelles à avoir réussi à maintenir des services opérationnels de manière ininterrompue au cours des deux dernières années.

Malheureusement, nous prévoyons une nouvelle perte pour l'exercice en cours (21-22), principalement due aux remboursements prévus et à l'augmentation du coût des matières premières résultant de la situation économique générale.



En tenant compte de cette situation difficile, **le CA tient à maintenir les principes essentiels de la politique de remboursement mise en place jusqu'à présent pendant la pandémie mais en adaptant les conditions relatives au COVID-19 à l'évolution de la situation à l'école pendant cette année**, c'est-à-dire:

- remboursements en cas de suspension de services par l'APEEE
- remboursements en cas de rotation/enseignement hybride en cas de fermeture alternative de classe ou de niveau à plus grande échelle permettant aux services de l'APEEE de prendre des mesures et de réduire les coûts (sur les matières premières de la cantine ou l'annulation de classes dans les activités périscolaires)
- des remboursements conformes à la réglementation sectorielle en vigueur (par exemple, en cas d'absence d'un enfant pendant plus de 5-10 jours et avec un certificat de maladie).

D'autre part, **la situation ne permet pas de couvrir tous les cas de figure**. Ainsi, nous n'attribuerons pas de remboursement lorsque des classes ou des contacts proches de cas COVID certifiés positifs sont placés en quarantaine à court terme, l'école et nos services APEEE restant ouverts. De même, aucun remboursement ne sera effectué lorsque des enfants sont exclus du bus ou que la ligne est suspendue en raison de l'existence de plusieurs cas positifs.

Veillez trouver ci-joint une annexe avec notre politique de remboursement actualisée mise en œuvre cette année scolaire par secteur avec effet rétroactif à partir de septembre 2021.

Nous espérons que les parents comprendront nos difficultés extraordinaires et les efforts déployés pour poursuivre nos activités malgré les conditions anormales depuis février 2020.

L'APEEE Ixelles vous remercie de votre soutien continu, et tient à vous assurer de son engagement à mettre tout en œuvre pour continuer à vous fournir un service de qualité pendant cette période difficile.

Le Conseil d'administration de l'APEEE